

Guide 2025

Partie de l'examen 1.1 : travail de projet

Partie de l'examen 1.2 : présentation du travail de projet

Partie de l'examen 1.3 : discussion technique sur le travail de projet

Examen professionnel d'écobiologiste de la construction

1 Sens et but

L'examen professionnel d'écobiologiste de la construction sanctionné par un brevet fédéral prévoit l'élaboration d'un travail de projet. Ce travail consiste à choisir une problématique concrète de la construction saine et durable, puis de la traiter.

Le travail de projet analyse et documente la problématique choisie et tient compte des principaux aspects de la construction saine et durable. La problématique concrète consiste en une documentation d'un projet de construction neuve ou de rénovation d'une construction, en un travail de recherche thématique ou en une étude de cas.

2 Structure

Cette partie de l'examen est composée de trois parties qui vont ensemble, mais dont la notation est distincte : travail de projet, présentation et discussion technique sur le travail de projet.

Partie de l'examen 1.1 : travail de projet

Partie de l'examen 1.2 : présentation du travail de projet

Partie de l'examen 1.2 : discussion technique sur le travail de projet

Ce guide décrit les trois parties de l'examen.

3 Déroulement

Délai	Résultat à livrer
Env. 9 mois avant la date d'examen	Publication de l'examen Les délais exacts en lien avec le travail de projet sont indiqués dans la publication.
Env. 8 mois avant la date d'examen (selon publication)	Délai d'inscription, y compris remise du concept
Env. 7 mois avant la date d'examen	Admission à l'examen, y compris commentaire concernant le concept remis
Env. 7 mois avant la date d'examen	Élaboration d'un concept de projet
Date limite de remise selon publication	Remise du travail de projet

4 Partie de l'examen 1.1 : travail de projet

4.1 Remise du concept

Un concept du projet doit être remis au moment de l'inscription à l'examen professionnel. Un commentaire sur le concept remis est donné aux candidat·e·s au moment de la décision d'admission. La proposition ne fait pas partie du travail évalué et ne sera pas notée.

La commission AQ se sert du concept pour organiser le déroulement de l'examen. Il n'est donc plus possible de modifier le thème choisi après l'admission à l'examen. Exceptionnellement, la CAQ peut décider de déroger à cette règle sur demande écrite.

Le concept doit être formulé et déposé conformément au modèle fourni. Le formulaire est mis en ligne avec le formulaire d'inscription à l'adresse www.vnbb.org / examen professionnel. Le concept comprend les éléments suivants :

Éléments du concept	Modules	Résultat attendu pour le concept
Intitulé / thème du travail de projet	Titre et sous-titre du travail de projet	Le concept doit préciser : - quel sera le thème traité par le travail de projet ainsi que les principaux points abordés.
Description succincte du thème	Descriptif général des faits/de la situation Projet prévu Actions nécessaires (lesquelles et pourquoi ?) Fondements disponibles (informations, éventuellement propres recherches)	Le concept doit préciser : - de quoi il s'agit. - le projet qui doit être réalisé (plan de base). - les fondements sur lesquels se base le projet (quels sont les éléments présents, de quoi devez-vous faire un état des lieux, où et comment trouvez-vous des informations).
Rapport avec la pratique professionnelle	Description du rapport avec la pratique professionnelle du projet choisi	Le concept doit préciser : - comment un rapport est établi avec la pratique professionnelle

Description succincte de l'objectif prévu :	Formulation du ou des objectifs à atteindre. Vous avez le choix entre des objectifs techniques et méthodiques.	Les objectifs doivent : - être formulés de manière concrète, claire et précise. - être réalistes (ambitieux, mais réalisables). - faire référence à des notions de temps.
Rapport avec les compétences pratiques :	liste des compétences techniques traitées avec le travail de projet. ⇒ Voir guide, ch. 6.6 !	Le concept décrit : - les compétences pratiques tirées de la grille de compétences traitées.

4.2 But et objectif du concept

Le concept est un schéma succinct du contenu et de l'étendue du travail de projet prévu. L'objectif est de donner un aperçu à la lectrice / au lecteur du thème qui sera traité précisément dans le travail de projet, des objectifs que la candidate / le candidat poursuit avec son travail de projet et du résultat final.

Le concept doit montrer clairement une congruence entre les objectifs, le rapport avec la pratique professionnelle, la description succincte, le rapport avec les compétences pratiques. Cette congruence est obligatoire !

4.3 Commentaire concernant le concept

La commission AQ établit un commentaire unique sur les concepts déposés. Les commentaires formulés par la commission AQ doivent être pris en compte dans le travail de projet.

Le commentaire sur les concepts suit le calendrier prévu (voir déroulement, ch. 3).

4.4 Superviseuse / Superviseur

Les candidates et candidats sont libres de chercher une superviseuse / un superviseur pour leur travail de projet. Elles / ils ont en principe le choix de la superviseuse / du superviseur. Ce dernier doit avoir un lien d'ordre professionnel avec le thème du travail de projet et soutenir la candidate / le candidat sur le plan technique lors de l'élaboration du concept de projet et du travail effectif. Les candidates / candidats indiquent à la commission AQ lors de la remise du thème de l'examen le nom de la superviseuse / du superviseur et son lien avec le travail de projet. Les éventuels coûts qui en résultent doivent être pris en charge par les candidates et candidats eux-mêmes.

Travaux de groupe

Lors de la soumission du concept de travaux de groupe doit figurer qui est responsable de quelle partie du travail. Il se peut que les deux auteurs soient responsables pour un même chapitre, dont l'évaluation sera alors commune. Les travaux interdisciplinaires sont très adaptés pour les travaux de groupe et exploitent de manière optimale le potentiel que procure les connaissances préalables et les domaines de compétences les plus variés.

4.5 Remise du travail

La commission AQ fixe la date de remise du travail de projet, qui est mentionnée dans la publication. Si le travail de projet n'est pas remis à la date définie, la participation à l'examen professionnel n'est pas possible.

Dates pour l'examen professionnel 2025:

Le travail de projet doit être remis au plus tard le **15 novembre 2024** (réception du travail de projet par la poste **et** par e-mail ; le cachet de la poste ne fait pas foi) :

- **2 exemplaires imprimés et reliés de même qualité par courrier :**

Adresse:

Verein Nachhaltiges und Baubiologisches Bauen VNBB
Qualitätssicherungskommission Baubiologie
Hotelgasse 1
Postfach
3000 Bern 6

Nous vous prions d'envoyer les paquets à l'adresse suivante (sans utiliser la case postale) :

Verein Nachhaltiges und Baubiologisches Bauen VNBB
Qualitätssicherungskommission Baubiologie
Hotelgasse 1
3011 Bern

- **1 exemplaire sous forme électronique par e-mail :**

- Destinataire : info@vnbb.org
- Format du fichier : Portable Document Format (pdf) - 1 fichier !
- Titre du document : Nom_Prénom

Exemple : Le candidat Marc Tartempion envoie par e-mail un seul document (y.c. toutes les annexes, etc.) au format pdf portant le titre Tartempion_Marc à l'adresse info@vnbb.org.

Le secrétariat d'examen doit impérativement avoir reçu tous les exemplaires le **15 novembre 2024** (la date du timbre postal n'est pas déterminante).

5 Nature / thème du travail de projet

Pour le travail de projet, il est possible de choisir tout thème du domaine de la construction saine et durable ayant un lien démontré avec la pratique. Le travail de projet peut être des natures suivantes :

5.1 Travail de projet, p. ex. travail de projet pratique

La candidate / le candidat a la possibilité de traiter son propre projet, soit un mandat issu de sa pratique professionnelle actuelle, ou alors de choisir un exemple approprié correspondant à sa pratique actuelle. Le travail contient une formulation du mandat, une documentation complète du projet et une description précise. Les décisions contenues doivent être précisées de manière compréhensible, tout comme les compromis effectués d'un point de vue de la construction écobiologique.

Le travail peut également contenir une partie pratique, qui doit être documentée par écrit. Par exemple, un menuisier a collaboré avec une architecte dans le cadre d'une construction préfabriquée pour créer une cuisine en bois à prix abordable et l'a également fabriquée. Un autre menuisier a fabriqué une mallette pour échantillons de bois disposant de diverses finitions de surface. Une peintre a fabriqué une collection d'échantillons avec des couleurs végétales qu'elle a mélangées elle-même ou un maçon a fabriqué des échantillons de tadelakt à partir d'une chaux appropriée provenant de Suisse. Un jeune diplômé de l'Engadine a lui-même fait un essai de société à 2000 watts en aménageant un appartement compatible avec une puissance de 2000 watts et a établi un rapport détaillé sur l'énergie effectivement consommée.

Pour les produits artisanaux, il est nécessaire, dans la mesure du possible et du raisonnable du point de vue de la charge de travail, d'en produire deux exemplaires.

5.2 Travail de recherche (travail thématique)

La candidate / le candidat peut également choisir un thème spécifique à l'écobiologie de la construction dès lors qu'il existe un lien avec la pratique professionnelle (p.ex. étangs de baignade biologiques, moisissures, constructions écologiques à toiture plate, matériaux isolants, systèmes de chauffage sains et écologiques, etc.). Le travail thématique doit se baser sur un projet réellement existant.

5.3 Etude de cas

La candidate / le candidat choisit un objet (construction nouvelle ou rénovation) qui sera analysé et traité de manière critique en lien avec les aspects écobiologiques de la construction. L'objet ne doit pas obligatoirement être le sien.

Le travail doit présenter les contraintes locales et liées au mandat, ainsi que les bases et objectifs qui ont conduit aux principales décisions au regard de la conception et de l'exécution (p.ex. décisions relatives au choix des matériaux). Les principes de construction écobiologique constituent le point central du rapport.

Pour ses propres projets, il est également possible d'esquisser des solutions alternatives à modifier ou à améliorer après la fin de la formation. Ceci peut également être le cas dans des projets de tiers. Dans les deux cas, les études de cas sont ainsi considérablement revalorisées.

6 Exigences formelles

6.1 Volume / présentation

Le contenu élaboré par la candidate / le candidat du travail de projet (avant-propos jusqu'à conclusion comprise) doit faire 20 à 25 pages A4 (police : 11 points, hors photos, graphiques, plans). Le contenu se base en général sur l'utilité des éléments pour le traitement et l'illustration du thème. En cas de travail de groupe, le volume est doublé et doit atteindre 40 à 50 pages A4 de texte, sachant que les pages de texte rédigé en commun comptent seulement pour 50 %.

La présentation doit être structurée et mise en page de manière claire et pertinente. Le contenu doit être pertinent et approprié au travail. Les images et graphiques utilisés doivent être représentatifs et de bonne qualité. Les plans A3 doivent être pliés.

Les annexes ou appendices illustrent ou documentent les affirmations contenues dans le travail de projet. Ils ne font toutefois pas partie du travail de projet et ne sont pas non plus évalués.

6.2 Structure du contenu

Le travail doit suivre la structure suivante :

6.2.1 Page de titre

Sur la page de titre doit au moins figurer : le libellé « Travail de projet en vue de l'examen professionnel fédéral en écobiologie de la construction », la nature du travail, le titre du travail (év. avec un sous-titre), le nom du/des auteurs, le nom de la / des superviseuses ou du / des superviseurs et des expert-e-s, le lieu, la date.

6.2.2 Table des matières

La table des matières doit indiquer les chapitres et sous-chapitres présentés dans le travail, leur numéro, ainsi que les numéros de pages correspondants. La numérotation doit rester claire.

6.2.3 Présentation personnelle

- Rapide présentation de votre personne.
- Rapide présentation de l'entreprise (fonction, portrait de l'entreprise, organisation, etc.), c'est-à-dire les informations utiles pour que les expert-e-s comprennent de quoi il s'agit.

6.2.4 Avant-propos

L'avant-propos contient les raisons personnelles ainsi que d'autres indications qui ont conduit au choix du thème. Il est possible d'expliquer de quelle manière l'idée du thème est venue à l'auteure / auteur et ce qui l'a fasciné-e ou intéressé-e. L'avant-propos contient également les remerciements à toutes les personnes / institutions qui ont soutenu l'auteure / auteur.

6.2.5 Introduction (objet de l'étude, principaux thèmes, objectifs, destinataires, méthodes de travail)

L'objet de l'étude / le contexte, la problématique et les objectifs doivent être mentionnés dans l'introduction. La définition des objectifs permet d'exposer précisément les améliorations, les modifications ou les objectifs devant être atteints avec le travail de projet. Les objectifs définis ici constituent la base de la réponse à la problématique, mais également du processus décisionnel.

Le champ de l'étude doit être ici clairement délimité et le contexte présenté (dans quel cadre s'inscrit le thème, la littérature déjà existante, les tentatives et travaux existants, les lacunes au niveau des connaissances). Il faut exposer ici quels thèmes principaux sont traités ou non traités et expliquer pourquoi.

Les destinataires du travail doivent être mentionnés, éventuellement en justifiant leur choix.

Si les objectifs sont atteints par des méthodes de travail particulières, il convient de le mentionner dès le début. Il peut p. ex. s'agir d'interviews préparés avec des experts choisis, d'enquêtes par e-mail ou une expérimentation personnelle bien préparée, une série d'expériences, etc..

6.2.6 Partie principale / Description du projet (situation de départ, problématique, mesures)

La partie principale est le plus long chapitre resp. le point principal du travail. Elle est articulée en plusieurs sections, dans le respect du thème et de la structure du travail. Résultats / conclusions / recommandations.

Les résultats sont rassemblés dans cette partie, qui contient également leur évaluation critique. Les résultats sont mis en lien avec le contexte et commentés de manière détaillée et compréhensible. Une réponse est apportée à la problématique. Les résultats sont en outre interprétés de manière réaliste au regard des objectifs.

6.2.7 Conclusion technique

La conclusion technique décrit les expériences (sur le plan technique) vécues pendant le travail. Les attentes sont-elles conformes aux objectifs atteints ? Le projet a-t-il pu être réalisé comme le souhaitait la candidate / le candidat ? Quelles sont les conclusions tirées pour le futur ?

6.2.8 Liste des références

Toutes les références utilisées pour réaliser le travail doivent être indiquées ici. La bibliographie et liste des liens Internet suit les règles suivantes :

La liste utilisée pour les références suit l'ordre suivant :

Interviews techniques

Livres

Revue

Internet

Images et photos

Tableaux et graphiques

Autres références

6.2.9 Travail de groupe

Chaque partie du travail de projet doit être clairement attribuée à l'une / l'un des deux auteurs. Ces derniers sont notés individuellement. Les parties réalisées en commun doivent être marquées. Celles-ci sont notées de manière commune.

7 Remarques concernant les recherches et les citations

Le but du travail de projet est que les candidat·e·s réfléchissent de manière approfondie sur une thématique technique. Pour y arriver, ils devront également mener des recherches comme par exemple :

- des interviews avec des spécialistes confirmés ;
- l'étude de la littérature spécialisée, des normes, des directives, etc. ;
- des recherches sur Internet ;
- autres ...

Les principales déclarations tirées des recherches peuvent être reprises dans le travail de projet sous forme de citations directes et/ou indirectes (voir ch. 7.1.1).

Les citations sont des extraits de texte (courts) qui ont été repris mot à mot ou dont le contenu est résumé. L'utilisation de citations n'est utile que si ces citations sont aussi prises en compte dans la suite du travail de projet. Il faut toujours qu'il y ait un lien avec la propre réflexion de la candidate / du candidat. Reprendre mot à mot des extraits de texte sans faire référence au travail / aux mandats réalisés dans le projet ne sert à rien. Il faut donc s'abstenir d'utiliser de telles citations.

Sur les 20 à 25 pages de texte (introduction à conclusion), la partie rédigée par la candidate / le candidat doit être d'au moins 80 % (c'est-à-dire sans les citations et les références externes). La candidate / le candidat échouera à l'examen si elle / il ne respecte pas cette règle.

Toutes les citations directes et indirectes doivent apparaître de la manière prescrite dans le texte de la documentation écrite (voir ch. 7.2). Les références correspondantes figurent dans la liste des références (voir ch. 8.3) !

Exemple :

extrait de texte dans la documentation écrite :

L'écosystème se définit comme suit :

« Écosystème = environnement inanimé + ensemble des êtres vivants » (Schudel, 2008, 10)

Liste des références :

Schudel, P. (2008) Ökologie und Pflanzenschutz. Grundlagen für die Verwendung von Pflanzenschutzmitteln. Office fédéral de l'environnement

7.1 Citations / bibliographie / références

7.1.1 Interviews techniques

Pour le travail de projet, nous conseillons vivement de mener des interviews avec des spécialistes confirmés. Ces entretiens interviews figurer comme suit dans la liste des références :

Nom, initiale du prénom. Fonction / titre et institution / entreprise, NPA Localité.

Exemple : Durand, M. Responsable entretien des jardins Virens aménagement paysager SA, 5000 Arau

7.1.2 Livres

Nom, initiale du prénom (année de naissance). Titre. Numéro ISBN ou le cas échéant, éditeur ou maison d'édition.

Exemples : Kawollek, W. (2007), *Lexikon des Gartenbaus*. 978-3-8001-4886-8

Commission SIA 318 (2009). *Norme SIA 318, Société suisse des ingénieurs et des architectes*

7.1.3 Revues

Revue. Nom, initiale du prénom. Titre. Edition et année

Exemple : GPlus. Springer, P. Erlebnisraum Garten. 21/2009

7.1.4 Internet

Les candidat-e-s doivent indiquer les adresses Internet complètes, date d'accès comprise, de tous les liens Internet utilisés pour rédiger le travail.

Il ne suffit pas d'indiquer les mots-clés de recherche (p. ex. www.google.com/Marketing, etc.) ou seulement d'indiquer une adresse généraliste (www.wikipedia.org etc.).

Exemple : <https://vnbb.org/fr/berufspruefung/>
(Accès le : 4 mai 2023)

7.1.5 Images et photos

Les images et photos doivent obligatoirement figurer dans la liste des références. Il faut veiller à saisir la bonne adresse Internet (voir ch. « Internet ») pour les graphiques provenant d'Internet. Dans le cas de photos ou images créés par la candidate / le candidat, la référence est indiquée avec « Créé par auteure / auteur » avec l'année entre parenthèses.

Exemples : Fig. 1 *JardinSuisse* (2012). *Pflanzen für unsere Gärten*, 978-3-033-03305-4

Fig. 2 *Créé par l'auteur* (2017)

Fig. 3 <https://www.garten.ch/zuercher-hochschule-fuer-angewandte-wissenschaften/verticalis-%E2%80%93-artenreiche-pflanzenbilder-und-gruen>
(Accès le : 20 janvier 2017)

7.1.6 Tableaux et graphiques

La même règle que celle applicable aux images et photos vaut dans ce cas aussi.

Exemples : Tab. 1 Créé par l'auteur (2017)

Tab. 2 www.maag-profi.ch/fileadmin/maag-profi.ch (Accès le : 9 janvier 2017)

Graphique 1 Créé par l'auteur, selon Kawollek, W. (2007), *Lexikon des Gartenbaus*. 978-3-8001-4886-8

7.1.7 Annexes

Les annexes sont des documents complémentaires comprenant par exemple des rapports, des documents de fournisseurs, etc. et qui viennent compléter ou préciser les affirmations du travail de projet.

Il faut faire un renvoi vers chacune des annexes utilisées dans le travail de projet. Les annexes ne font pas partie de l'étendue officielle du travail de projet. Malgré cela, il faut numéroter les annexes dans l'ordre (annexe 1, annexe 2) et les consigner dans une table des matières séparée.

Une réflexion précise doit être menée quant aux documents à intégrer au travail de projet, et surtout sous quelle forme. En effet, ajouter un devis de 50 pages complet en annexe au travail de projet n'est pas du tout logique si la documentation écrite ne reprend que 2 positions de ce devis. L'annexe peut alors se limiter à des extraits des documents concernés. Mais dans ce cas, il faut le préciser (p. ex. « Annexe 1 - extrait du devis concernant la modification de façade Durand »).

7.2 Règles applicables aux citations

Citations, figures et tableaux

Toute littérature publiée officiellement (éditeur, n° ISBN, etc.) ou les informations tirées d'Internet peuvent être citées comme référence. Pour des raisons relevant du droit d'auteur, toutes les citations directes et indirectes ainsi que les figures et tableaux doivent porter une mention claire quant à leur provenance. Si les citations ne sont pas indiquées comme telles et/ou si elles ne figurent pas dans la liste des références, l'ensemble du travail de projet sera considéré comme plagiat et se verra attribuer la note de 1.

7.2.1 Citations directes

Les citations directes correspondent à la reprise mot à mot de différentes références (littérature, revues spécialisées, interviews, Internet, etc.) ou de déclarations reprises directement lors d'interviews.

Si des phrases de références sont citées directement, il faut les mettre entre guillemets, utiliser la ponctuation finale et indiquer la référence précise (nom de l'auteur, année de publication, page) ou l'adresse Internet précise avec la date d'accès (www.12345xyz.ch ; accès le : 01.01.2017). Dans

le cas d'interviews, il faut également indiquer la référence (nom, initiale du prénom, fonction, date de l'interview).

Les parties non citées sont indiquées par trois points entre crochets. Toutes les références citées figurent correctement dans la liste des références.

Exemples : « *Par ailleurs, les produits sanitaires [...] peuvent conduire à d'importants problèmes* »

(Kawollek, 2007, 298)

« *Dans la formation professionnelle supérieure, il est possible de se former tout en travaillant ou à temps plein.* » (*www.jardinsuisse.ch/de/berufsbildung/berufsbildung/hohere-berufsbildung ; accès le : 9 janvier 2017*)

« *La feuille reste verte.* » (*Gärtner. M. Responsable de l'entretien des jardins, entretien du 25/07/2017*)

7.2.2 Citations indirectes

Les citations indirectes sont des extraits de texte reformulés que l'auteur / auteure du travail reprend et relie à ses propres réflexions. Dans ce cas, la citation indirecte est signalée par une référence bibliographique au début du paragraphe ou à la fin de la phrase ou du paragraphe concerné(e).

Exemple : Selon Seipel (2007), les rampants sont importants pour le développement du sol.

...ou...

Que les rampants sont importants pour le développement du sol, Seipel le prouve (2007).

...ou...

Gärtner pensait que la feuille resterait verte (25/07/2017).

7.2.3 Citations issues de la littérature annexe

Si des citations sont reprises d'une référence qui a déjà été citée, le document original représente la référence et doit figurer dans la liste des références.

Exemple :

Dans le manuscrit de l'enseignant xy du cours sur le module BP-G2, l'extrait suivant s'applique au travail de projet :

Selon la norme SIA 318, il est possible de ne pas respecter les pentes minimales « si l'écoulement de l'eau est assuré dans la construction sous-jacente ». (SIA 318, 2009, ch. 2.3.2.4)

⇒ La norme SIA 318 est la référence. Ce n'est pas le manuscrit de l'enseignant.

7.2.4 Figures, tableaux

Les figures et tableaux (y compris ceux créés par la candidate / le candidat) doivent être numérotés et pourvus d'un titre dans le travail. La référence est donnée dans la liste des références.

Exemples :

Produkt	Wirkungsweise							Wirkung auf				Bemerkungen		
	Formulierung ¹⁾	Wirkstoff-Gruppe nach PRAC ²⁾	Kontakt	teilsystemisch	systemisch	vorbeugend	kurativ	Blattflecken	Falscher Mehltau	Echter Mehltau	Rose		Fäulnispilze	optimaler Temperaturbereich
Daconil Weather Stik	SC	M5	●			●		●					5-25 °C	Pathogene Bodenpilze im Rasen.
Cuprofix	WP	M1	●			●		●	●		●		5-25 °C	Blattflecken.
Cuprosan U-DG	WG	M1, M4	●			●		●	●				5-25 °C	Rindenbrandkrankheit der Rose.

Tab. 1 Vue d'ensemble des fongicides

	laubabwerfend, Blattfarbe
	immergrün, Blattfarbe
	Herbstfärbung, Blattfarbe

Fig. 1 Pictogrammes feuillage

7.2.5 Autonomie et qualité d'auteur / déclaration relative au droit d'auteur

Les candidates et candidats confirment, par la déclaration relative au droit d'auteur, que le travail de projet a été rédigé en toute autonomie et que toutes les citations et sources externes ont été mentionnées en tant que telles. Il est expressément possible de faire appel à des spécialistes extérieurs en vue de conseils. Ceux-ci doivent alors être nommés. Le plagiat est sanctionné par l'exclusion de l'examen (cf. ch. 4.32 du règlement d'examen).

La déclaration relative au droit d'auteur doit faire partie intégrante du travail de projet. La forme peut être adaptée au travail, par exemple de la manière suivante :

Prénom : Nom :

Adresse personnelle :

NPA : Lieu :

La soussignée / le soussigné certifie par la présente avoir elle-même / lui-même réalisé ce travail. Elle / il certifie en outre avoir respecté la directive selon laquelle la partie du texte du travail de projet qu'elle / il a lui-même rédigée correspond à 20 à 25 pages A4.

Lieu Date Signature :

.....

7.3 Langue, orthographe et grammaire

Le travail doit être rédigé dans la langue d'examen choisie. Le langage doit être clair et factuel. Il doit être possible de comprendre les différentes étapes ainsi que les réflexions personnelles. Il convient de préférer les phrases courtes ne contenant qu'une seule idée aux phrases longues. Il faut en outre veiller à distinguer clairement ses propres idées de celles empruntées à la littérature.

Le travail doit être grammaticalement correct et ne doit pas contenir de fautes d'orthographe. Les dictionnaires et les programmes de correction sont autorisés en tant que moyens auxiliaires. Il est recommandé de confier la relecture du travail à une tierce personne.

8 Présentation du travail de projet

(règlement d'examen, ch. 5.1.1 - position d'examen 1.2)

La présentation doit présenter les principales déclarations de votre travail de projet dans le temps imparti et en fonction des destinataires choisis. Vous avez ainsi la possibilité de donner une touche personnelle à votre travail écrit. Restez bref concernant votre personne et votre profession, l'experte / l'expert les connaît déjà. Vous préparez le contenu de votre présentation de manière à créer un rapport avec votre profession et de présenter les avantages et inconvénients de votre travail de manière convaincante aux expert·e·s. Les candidat·e·s doivent se limiter aux principales déclarations de leur travail (parties choisies comme les points forts, la problématique, les mesures). La présentation suit un plan correct (introduction, partie principale, conclusion), expliqué dès le début. Elle doit être compréhensible par le public visé et dure 20 minutes. L'indication de durée est contraignante. Des écarts de 2 minutes maximum sont tolérés.

Les outils suivants sont présents et sont mis à disposition sur le lieu d'examen :

- Vidéoprojecteur (avec ordinateur portable)
- Tableau blanc

D'autres informations peuvent éventuellement être données au moment de la convocation aux présentations et aux discussions techniques.

La qualité de la présentation dépend aussi de la manière compétente de la présenter, en plus du contenu. Il faut faire attention au langage utilisé, à la façon de parler et à l'utilisation des outils.

La présentation peut avoir lieu en dialecte ou en langue courante.

Il est interdit de simplement lire le travail de projet.

9 Discussion technique sur le travail de projet

(règlement d'examen, ch. 5.1.1 - position d'examen 1.3)

Suite à la présentation du travail de projet, l'experte principale / l'expert principal mène la discussion technique qui dure 30 minutes, en présence de la seconde experte / du second expert. Il pose des questions sur la documentation et la présentation afin de contrôler les compétences techniques, la connaissance du thème et la capacité de communication de la candidate / du candidat.